

**PROCES VERBAL**  
**Commune de Rosnay, lundi 8 juin 2026**

**Ordre du jour :**

- Délibération concernant l'adhésion de la commune de Rosnay à Reims Activ'été 2026
- Délibération concernant la répartition du capital social de SPL X-DEMAT
- Délibération concernant l'avis du conseil municipal de Rosnay pour le projet d'extension d'un élevage de poulettes et futures poules pondeuses de la SCEA LAPOINTE sur le territoire de la commune de Méry-Prémecy
- Avis du Conseil municipal sur le SAGE
- Information
- Questions diverses

**Date de la convocation :** 1 juin 2026

**Étaient présents :** CARNOYE Nicolas ; PAUL Julien ; SAGET Armelle ; EBOUE Marie-Françoise ; ROGIER Mylène ; COULETEL Dominique ; ORY Isabelle ; MALATRAIT David ; ACS Thomas ; LOISELET Geoffrey ; EDELINE Cyril (arrivé à 20h10)

**Absent :** -

**Excusé :** -

**Secrétaire de séance :** PAUL Julien

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le HUIT du mois de JUIN, le conseil municipal de Rosnay s'est réuni et a délibéré selon l'ordre du jour mentionné dans la convocation du 1 JUIN 2026

La séance est ouverte à 19h50.

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité sans modification.

**I- Délibération concernant l'adhésion de la commune de Rosnay à Reims Activ'été 2026**

Monsieur le Maire présente la convention Reims Activ'été 2026.

Il est demandé au conseil municipal le souhait d'adhérer ou non à Reims Activ'été 2026 pour les enfants de Rosnay. Il est précisé que le coût pour la commune s'élève à 170 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DÉCIDE**

à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- **d'adhérer** à Reims Activ'été 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette convention.

**II- Délibération concernant la répartition du capital social de SPL X-DEMAT**

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Ainsi, depuis mi-avril 2025, 131 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 10 ont été rachetées pour permettre à 10 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Il est donc proposé au Conseil municipal de Rosnay de bien vouloir approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat.

**DÉCIDE**

à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- **d'approuver** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :
  - le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
  - le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
  - le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
  - le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
  - le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
  - le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
  - le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
  - le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
  - les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.
- **donner pouvoir** au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Arrivé de EDELIN Cyril.

### **III- Délibération concernant l'avis du conseil municipal de Rosnay pour le projet d'extension d'un élevage de poulettes et futures poules pondeuses de la SCEA LAPOINTE sur le territoire de la commune de Méry-Prémecy**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension d'un élevage de poulettes et futures poules pondeuses de la SCEA LAPOINTE sur le territoire de la commune de Méry-Prémecy.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet.

#### **DÉCIDE**

à **7 voix pour, 2 voix contre** (SAGET Armelle, ROGIER Mylène) et **2 abstentions** (ORY Isabelle, COULETEL Dominique),

**Un avis favorable** à ce projet d'extension de la SCEA LAPOINTE sur la commune de Méry-Prémecy.

### **IV- Avis du Conseil municipal sur le SAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que celui-ci doit donner son avis sur le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Un dossier de consultation a été transmis au préalable au conseil municipal par mail.

#### **DÉCIDE**

à **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Un avis favorable** sur le périmètre du SAGE sur la Nappe de la Craie. Cette démarche vise à assurer une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle du territoire dans un contexte de changement climatique.

### **V- Information**

Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 16 juin à 18h00 à l'école de Rosnay. Mme Mylène ROGIER, Mme Isabelle ORY et Mr EDELIN Cyril seront présents pour représenter la commune de Rosnay.

Mardi 2 juin 2026, un état des lieux de l'église a été réalisé en présence d'une experte du patrimoine. Aucune problématique structurelle nécessitant une intervention immédiate n'a été constatée. Les travaux prioritaires concernent les toitures du versant nord et d'un versant côté Est. La réfection de la toiture du chœur coté nord devra également être envisagée dans un second temps, en fonction des priorités définies et des possibilités de financement. Un rapport de visite doit prochainement nous être transmis. Il précisera les préconisations de travaux ainsi que les possibilités de subventions mobilisables. Concernant la programmation des travaux, les interventions sur l'église de Rosnay ne sont pas actuellement envisageables avant 2028.

À la suite de la parution d'une annonce concernant la vente d'un terrain situé à l'angle de la rue de Nos Monts et de la rue du Coulmier, le Maire a repris contact avec le propriétaire afin de confirmer l'intérêt de la commune pour cette acquisition et de poursuivre les échanges. L'acquisition de ce terrain permettrait notamment d'accompagner plusieurs projets communaux, tels que la réfection de la rue de Nos Monts (prévu initialement en 2020/2021), la création de places de stationnement sur les

emplacements réservés prévus au PLU de Rosnay, ainsi que la construction d'un futur bâtiment communal.

Un dispositif de comptage du trafic routier a été mis en place par le Grand Reims sur la rue du Coulmier. Cette opération a pour objectif de mesurer la fréquentation de cet axe et de recueillir des données utiles à l'étude de la réfection de la voirie et du trottoir.

Un curage du fossé ainsi qu'un nettoyage de la bordure du trottoir le long de la rue du Moulin à Vent (RD 27) doivent être réalisés afin d'améliorer l'écoulement des eaux et l'entretien de cet axe. La commune a pris contact avec une entreprise afin d'obtenir un devis pour la réalisation de ces travaux.

La commission Bâtiments, Voiries et Sentes s'est réunie le lundi 18 mai 2026 afin d'identifier les projets à mener durant le mandat ainsi que les actions à réaliser dans les prochains mois. Elle se réunira à nouveau le lundi 6 juillet 2026.

La commission Communication s'est réunie le mercredi 27 mai 2026 afin de préparer la parution du premier numéro de l'Écho des Lavois, prévue au mois de juin. Les articles sont désormais rédigés. La commission se réunira de nouveau le mercredi 10 juin 2026 afin de valider la mise en page et les derniers éléments avant diffusion.

Comme l'année dernière, le conseil municipal a décidé d'accueillir les nouveaux habitants à l'occasion de la Rosnaysienne, organisée par le Comité des Fêtes le samedi 27 juin 2026. Les nouveaux habitants sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie ([commune-rosnay@wanadoo.fr](mailto:commune-rosnay@wanadoo.fr)) et à confirmer leur présence afin de participer à ce moment convivial d'accueil et d'échange.

## **VI- Questions diverses**

Il a été signalé que certaines haies empiètent sur les trottoirs et les sentes communales, gênant ainsi la circulation des piétons. Il est rappelé que les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs haies et de veiller à ce qu'elles ne débordent pas sur le domaine public. La mairie prendra contact avec les propriétaires concernés afin de leur demander de procéder à la taille de leur végétation dans les meilleurs délais.

Des informations ont été demandées concernant le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération côté Gueux. Les coordonnées géographiques du futur emplacement ont été relevées et l'arrêté correspondant a été rédigé. Celui-ci a été transmis au Département pour validation. Nous sommes désormais dans l'attente de leur retour avant de pouvoir procéder à la mise en œuvre de ce déplacement.

Il a été constaté que plusieurs bornes de séparation entre les trottoirs et la chaussée étaient manquantes. Les nouvelles bornes ont été préparées et peintes par l'employé communal. Leur pose sera réalisée prochainement par une entreprise de maçonnerie afin de rétablir la délimitation des espaces et d'améliorer la sécurité des usagers.

Des informations ont été demandées concernant l'existence d'une convention entre la commune et un refuge et/ou un vétérinaire pour la prise en charge des animaux errants. Le Maire indique qu'aucune convention spécifique n'est actuellement en place. Il rappelle toutefois que la commune a déjà participé à des campagnes de stérilisation de chats errants et qu'elle pourra renouveler ce type d'intervention si la situation le nécessite.

Concernant la sécurisation de la rue de la Dore, la commune a reçu les résultats de l'étude de comptage du trafic réalisée sur ce secteur. Au regard des premières analyses, une des pistes envisagées consiste à interdire la circulation dans le sens descendant depuis la rue du Moulin à Vent vers la rue de la Dore. Cette mesure permettrait de réduire le trafic et d'améliorer la sécurité des usagers. Les différentes solutions d'aménagement restent toutefois à l'étude avant toute décision définitive.

Concernant la bouche d'eaux pluviales située rue des Voyeux, le Grand Reims a programmé son remplacement prochainement. Il a été demandé une nouvelle bouche, de dimension plus importante, permettra d'améliorer la collecte et l'évacuation des eaux pluviales sur ce secteur.

Il est signalé un manque de places de stationnement aux abords de l'école, notamment lors des périodes d'entrée et de sortie des élèves. La création de nouveaux emplacements apparaît toutefois difficile compte tenu des contraintes d'aménagement existantes. La municipalité souhaite par ailleurs préserver les espaces situés du côté du city afin de maintenir les activités destinées aux enfants.



Il est signalé que le panneau « Stop » situé à l'angle de la rue des Voyeux et de la rue du Coulmier n'est pas toujours pleinement respecté par certains usagers. Toutefois, sa mise en place contribue à ralentir la circulation sur ce secteur et participe ainsi à l'amélioration de la sécurité routière.

Le panneau « cédez le passage » a été installé au carrefour rue Constant Dugras - rue des Tendonnières.

Le terrain du City qui a été dégradé par un feu « de palettes » sera très prochainement réparé.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 21h50.

Rosnay, le mardi 09 juin 2026

<p>Le Maire, CARNOYE Nicolas</p> 	<p>Le secrétaire de séance, PAUL Julien</p> 
--	--